

Vos questions / nos réponses

alcool

Par [Profil supprimé](#) Postée le 03/04/2015 09:59

bonjour, je ne sais pas si j'ai ma place sur ce site mais voici ma question: j'aimerais avoir des conseils car je vis au sein de ma famille une situation difficile engendrant des regroupements familiaux conflictuels car l'alcool fait que les discussions "dégénèrent" car mon père aujourd'hui âgé de 71 ans ne supporte plus l'alcool ; il boit trop, ne connaît pas ses limites et réclame du vin même quand il n'est pas chez lui; On ne peut plus lui parler qd il arrive a un certain degré d'alcool, il tient des propos durs à attendre , "attention méfiez vous je vais me jeter dans l'étang" "dites que je suis con aussi" " vous avez qu'à dire que je suis saoul...." ... tout ça devant ses petits enfants ;

autre exemple,on veut faire des choses pour chez mes parents comme qqs travaux mais il ne veut pas que l'on fasse quoi que ce soit dans sa maison "je fais ce que je veux chez moi.." alors que ma mère est dans l'attente , il lui parle très mal, elle subie et ça devient elle qui fait tout à la maison(courses, ménage, lavage de la voiture..., mon père ne veut plus faire de jardin,plus d'entretien de la maison.....) ;voilà donc on se voit moins car on espace de plus en plus nos regroupements, j'ai deux grandes soeurs , on réfléchis à comment lui dire que si on va de moins en moins souvent chez eux le dimanche c'est parce qu'on ne supporte plus les débordements et le spectacle que ça donne aux enfants et nous ça nous affecte beaucoup..... Nous avons prévu d'en parler dans deux semaines chez ma soeur car on doit partir en famille à l'ascension au mois de mai mais certains d'entre nous ne veulent plus y aller ; Que faire ?

Merci de votre retour,

Mise en ligne le 04/04/2015

Bonjour,

Votre père semble témoigner d'une souffrance importante qui se manifeste par des alcoolisations régulières, mais aussi par des relations avec son entourage qui ne font que devenir de plus en plus compliquées. Il est légitime que vous puissiez à un moment donné prendre certaines distances, faisant le choix de préserver vos enfants et vous même. La dégradation des liens peut être accentuée par le fait qu'il s'alcoolise, néanmoins cela peut traduire un autre problème en amont, qui l'amène à boire. Il s'agit donc pour tenter de l'aider de dialoguer au sujet de la nature de ce mal-être, sans forcément avoir à évoquer l'alcool, tout du moins pour le moment, l'alcool pouvant être perçu comme une conséquence.

Avoir ce type de discussion peut être délicat au vu des tensions décrites, et cela peut éventuellement prendre du temps avant de réellement renouer un dialogue pour arriver à parler des sujets de fond. Face à la

souffrance que cela peut aussi générer pour vous ou pour votre mère par exemple, il peut être aidant de trouver un interlocuteur régulier pour faire le point, trouver un soutien, ainsi que des pistes de réflexion sur la conduite à tenir. Il existe dans les centres de soins en addictologie des professionnels spécialisés qui proposent ce type d'aide, gratuitement et confidentiellement. Nous vous indiquons ci-dessous les différents lieux que vous pouvez contacter dans votre département. Suivant les structures, cette aide s'organise sous forme d'entretiens individuels ou de groupes de parole avec d'autres personnes faisant elles aussi partie de l'entourage d'une personne ayant des problèmes avec l'alcool.

Si vous souhaitez en parallèle évoquer de manière plus approfondie cette situation, sachez que vous pouvez nous contacter via le Chat (dans la colonne de droite de la page d'accueil de notre site internet), ou par téléphone tous les de 8h à 2h 0980.980.930 (appel anonyme et non surtaxé).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[CSAPA La Clairière](#)

133 rue de la forêt
Centre hospitalier de Fougères
35300 FOUGERES

Tél : 02 99 17 73 91

Site web : www.ch-fougeres.fr/services/centre-de-soins-en-addictologie-

Accueil du public : Lundi de 9h à 12h30 et de 15h30 à 18h00 - Mardi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h30 - Mercredi jusqu'à 17h00 - Mercredi jusqu'à 18h00 et vendredi jusqu'à 16h00

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation sur rendez-vous des jeunes de moins de 25 ans avec ou sans entourage

[Voir la fiche détaillée](#)

[CSAPA : Centre Hospitalier de Redon-Carentoir](#)

3 rue de Galerne
CHI Redon-Carentoir
35603 REDON

Tél : 02 99 71 71 28

Site web : www.ch-redon.fr

Accueil du public : Du lundi au vendredi sur rendez-vous : 9h-12h45 et de 13h30-17h00. - Mardi fermé de 11h à 13h30

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur place, également à la Mission locale au 3 rue Charles Sillard à Redon : un mercredi sur deux - sur rendez-vous par téléphone

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA Saint Melaine

39 rue Saint-Melaine
35000 RENNES

Tél : 02 22 51 41 40

Site web : www.ch-guillaumeregner.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le mardi de 11h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous, des jeunes de moins de 25 ans, avec ou sans entourage.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA Le Rosais

78 boulevard du Rosais
Centre Hospitalier
35400 SAINT MALO

Tél : 02 99 21 22 30

Site web : www.gh-re.fr/Addictologie/5/43/17

Secrétariat : Du lundi au vendredi à partir de 9h le matin - après- midi à partir de 13h30

Accueil du public : Consultations sur rendez-vous.

Consultat° jeunes consommateurs : Adaptation des rendez-vous selon les disponibilités des jeunes de 12 ans à moins de 25 ans avec ou sans entourage. Autres consultations à Dol et Combourg : un vendredi sur deux (informations par téléphone).

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA du Centre Hospitalier de Vitré

16 boulevard Denis Papin
35500 VITRE

Tél : 02 99 74 14 68

Site web : www.ch-vitre.fr/notre-offre-de-soins/addictologie.html

Secrétariat : Du lundi au jeudi de 9h00-12h30 et 13h30-17h00 et le vendredi jusqu'à 16h30

Accueil du public : Sur rendez vous du lundi au vendredi. Possibilité de rendez-vous jusqu'à 20h les lundis et 18h00 les jeudis.

Consultat° jeunes consommateurs : Pour les jeunes de 13 à 25 ans, avec ou sans entourage.

Autre : Possibilité de sevrage à domicile après une évaluation et un entretien médical.

[Voir la fiche détaillée](#)